



**Dinan Agglomération**  
A l'attention de Monsieur Traouen  
8 Bd Simone Veil – CS 56357  
22106 Dinan CEDEX

A Taden, le 09/09/24

Expéditeur : Olivier Debruyne

Objet : Courrier d'accompagnement pour la réponse aux compléments du permis de construire relatif au projet d'évolution de l'UVE de Taden

Monsieur,

Suite à votre courrier du 19 juillet 2024 ayant pour objet la modification de délais et l'incomplétude de notre dossier de demande de Permis de construire PC 022 339 24 C0006, vous trouverez ci-après les éléments de la réponse aux points qui y sont abordés.

Nous avons bien noté que le projet se situe dans une zone de présomption de prescriptions archéologique et que la décision ne pouvait intervenir avant que le préfet de région ait statué sur les prescriptions d'archéologie préventive. Nous ne doutons pas que les conclusions de ce dernier seront identiques à celles rendues lors de l'instruction du Permis de construire PC 022 339 24 C0004 déposé sur le même site et obtenu le 14 juin dernier, et qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Nous avons bien noté également que notre projet portant sur une ICPE soumise à évaluation environnementale, le projet est soumis à enquête publique et que le délai d'instruction maximum est porté à 2 mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Nous avons bien noté enfin que notre dossier était jugé incomplet. Les pièces demandées en complément nécessaire à la complétude du dossier seront donc déposées sur la plateforme Guichet unique avant le 11/09/2024, à savoir :

- PC00 : La parcelle 1212 avait été rentrée 2 fois à la place de la 1210, l'erreur a été corrigée sur la plateforme
- PC02 : Le plan masse et les plans de réseaux ont été mis en cohérence. C'est le plan masse qui a été modifié.
- PC4 : La notice a été complétée
- PC5 : Le local Vélo est le local existant, il n'est pas modifié. Un plan de toiture des panneaux photovoltaïques est fourni.
- PC16-1 : Les constructions neuves faisant l'objet de la présente demande de Permis de construire sont uniquement des halls industriels non chauffés et non n'assujettie à la réglementation thermique. La réglementation thermique ne s'applique pas « aux bâtiments et parties de bâtiment dont la température normale d'utilisation est inférieure ou égale à 12 °C ainsi qu'aux bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel ». La création de la nouvelle ligne de valorisation ne crée pas de locaux chauffés à + de 12 °et est exclusivement consacré à un usage industriel abritant du process. Il n'y a donc pas lieu de déposer l'attestation demandé en pièce complémentaire.

**DEWEN**

SAS au capital de 2 793 262 euros, ayant son siège 6, Les Landes Basses – 22100 TADEN, immatriculée sous le n° 912 848 470 RCS DE ST MALO  
Tél : +33(0)2 96 85 87 17 – suiez.com – Numéro de TVA FR03912848470- \*Créer des cycles. Pour la vie.



**CREATING CYCLES. FOR LIFE.**

- PC16-4 : Le projet n'est pas soumis à concertation au sens du Code de l'urbanisme. Il est à noter que la Concertation Préalable qui a eu lieu du 18 décembre 2023 au 30 janvier 2024 est une concertation au sens du Code de l'environnement et non au sens du Code de l'urbanisme. Il n'y a donc pas lieu de joindre la pièce PC 16-4.

Par ailleurs l'étude d'impact ayant été mise à jour dans le cadre du dépôt des compléments de la procédure ICPE, et conformément avec l'échange téléphonique que vous avez eu avec Monsieur Maugeais, cette dernière vous sera transmise par lien Wetransfer du fait de la taille du dossier.

Olivier DEBRUYNE  
Directeur d'Usines - DEWEN

**SUEZ**  
**DEWEN**  
6, Les Landes Basses  
22100 TADEN  
Tél : +33(0)2 96 85 25 46  
SIRET : 912 848 470.00023

**DEWEN**

SAS au capital de 2 793 262 euros, ayant son siège 6, Les Landes Basses – 22100 TADEN, immatriculée sous le n° 912 848 470 RCS DE ST MALO  
Tél : +33(0)2 96 85 87 17 – suez.com – Numéro de TVA FR03912848470- \*Créer des cycles. Pour la vie.